Vol. XXVII. Saint-Boniface, Manitoba, 2 Mars 1898. No. 15.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - - $1.00
Europe (compris le port) - - - 2.50

TARIF DES ANNONCES:

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
Par la Cie d'Imprimerie "Le Manitoba."

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à l'imprimeur :

ANTOINE GAUVIN,
SAINT-BONIFACE,
MANITOBA,
CANADA

Nouvelles Marchandises !
Nouvelles Marchandises !

Les Marchandises que nous venons de recevoir sont dans les derniers goûts et de couleurs variées : le meilleur choix pour 35, 45, 50 et 60 cents la verge.

UNE GRANDE QUANTITE DE MARCHANDISES
A 45, 50, 60 et 75 c. la verge.

SERGE FRANCAISE BLEUE MARIN ET NOIRE POUR COSTUMES
54 pces de largeur, 75 c. la verge.

Dentelles, Rubans,
Articles de Fantaisie,
...EN TRES GRANDE QUANTITE...

CARSLEY & CIE,
344--RUE MAIN--344
Vis-à-vis la rue Notre-Dame-Est. Winnipeg.

Fleuri !....
Fleurissons !
Fleurissant !
F-L-E-U-R-Y.

C'EST LA

Où vous pouvez acheter des Cadeaux du Jour de l'An à Grand Marché.

AYANT ACHETE le STOCK DE
Weir et Cie,
A 28 CTS DANS LA $

Nous pouvons vous épargner beaucoup d'argent. Etant trop occupés, en ce moment, nous ne pouvons donner nos prix, mais . . . . . .

Venez voir vous-memes chez....

Winnipeg Clothing House D. W. FLEURY, 564, Rue MAIN Winnipeg

En face de l'Hôtel Brunswick.
Première porte au nord du magasin de chaussures de Wellband.

A VENDRE.

300 ARPENTS de terre, sur la rivière Rouge, à neuf milles de Winnipeg, en face du village de Saint-Norbert, avec maison, étables, etc., etc. 50 arpents en culture. Prix, $1 800.

Dans le voisinage, 160 arpents pour $1,000. S'adresser à

ANT. GAUVIN,
St-Boniface.

ON DEMANDE

des hommes pour vendre des arbres de la pépinière Foothill. Plus de 700 acres d'arbres canadiens. Nous n'importons pas d'arbres des Etats Unis. Les cultivateurs, fils de cultivateurs, agents d'instruments d'agriculture, étudiants, maitres d'école ministres en retraite et commis énergiques qui désirent avoir de l'occupation, trouveront que la vente de nos arbres domestiques est facile et à la fois profitable. Nous avons besoin de plus d'employes cette pour la raison que nous garantissons tous nos arbres. Nous faisons des contrats avec des hommes pour une partie de leur temps ou tout leur temps. Emploi pour toute l'année. Nous payons salaire et commission. Ecrivez-nous pour nos conditions. Echantillons gratis.

STONE & WELLINGTON,
TORONTO, CANADA.

ON DEMANDE

ON DEMANDE IMMÉDIATEMENT des agents actifs pour chaque comté. Contrôle exclusif et aucun risque. Réaliseront $1200 à $2500 par an. Envoyez des timbres pour tous les renseignements voulus ou 25 c. pour $1.00 d'échantillons. Big Rapid Mineral Water Co., Big Rapid. Mich

---

Le Grand Succes :•
Maison de Tapis Banfield

Ouverture
De la Vente
Avantageuse
De Banfield.

Tout le stock reduit

Vente avantageuse spéciale de Tapis. Nattes pour portes et vestibules, Gardesol-ils, 40 c. en montant ; Nattes, 25 c. Paillassons Chinois, 16 variétés ; Tapis de Bruxelles réduits à $1.00 ; Rideaux en Chenille, seulement $2.50.

Economisez votre argent en achetant chez ....

BANFIELD,
LE GRAND MAGASIN DE TAPIS,
494, RUE PRINCIPALE, WINNIPEG
28-5-96 1a

LES PERSONNES FAIBLES

Quiconque souffre de débilité nerveuse, faiblesse, manque de virilité, varicocèle, etc., qui enverra son adresse avec un timbre de 3 cents, recevra par la poste notre traitement d'essai gratuit.

STANDARD MED. CO.
246 RUE SAINT-JACQUES.
28-3-06 1a

A. J. H. DUBUC,
AVOCAT, SOLLICITEUR, NOTAIRE, ETC., ETC.
435,—RUE PRINCIPALE,—435.
Winnipeg.
Porte voisine de la Banque Hochelaga.
Téléphone, 334.

SUTHERLAND & ROYAL
AVOCATS, PROCUREURS, ETC.
BUREAUX :
Rue Owen, en face du Bureau de Poste.
WINNIPEG.
Boite de Poste, 365. 1a 1-9-95

Theo. Bertrand,
AVOCAT ET NOTAIRE,
HOTEL ÷ DE ÷ VILLE,
SAINT-BONIFACE, - - MAN.
1a 1-9-95

ALF. J. ANDREWS. I. PITBLADO.
JOSEPH BERNIER.
Andrews, Pitblado & Bernier,
AVOCATS.
Bloc de la Banque d'Ottawa,
No. 263, rue Principale, Winnipeg.
Tel. No. 427. B. de P. No. 1289.

Edward ; Boyce,
...Carrossier...
Bureau et Ateliers, 316, rue Ross, Winnipeg.
Voitures pour Epiciers, Bouchers et Boulangers, Wagons, etc., etc.
Reparations et Peinturages...
...exécutés dans le plus court délai.
Carrosserie de BOYCE,
No. 316, RUE ROSS - WINNIPEG.
2-12-96. 6m

ARGENT A PRETER....
SUR Proprietes Foncieres,
Billets Promissoires
et Chattel Mortgages.
S'adresser à
THEO. BERTRAND,
Hotel de Ville, St. Boniface.

......CHEZ......
CHABOT
Quelques renseignements
..Utiles aux Ménagères.

3 boites de Saumon, 25 c.
4 boites de Sardines, 25 c.
Homard (grande boite), 25 c.
Hareng frais en boite, 15 c.
Hareng, sauce aux tomates, la boite, 15 c.
Hareng frais par douzaine, 25 c.
Hareng salé, par douzaine, 30 c.
Excellent Beurre frais, 20 c.
Nous recommandons notre Thé à 35 la lb.

No. 245 Rue Main Winnipeg.
—TÉLÉPHONE 807—

Vin Tonique Mariani a la Coca du Perou.

Le plus agréable et le plus efficace des toniques et des stimulants.

Vin de Porte pour invalides, marque V.D., à $1.00 la bouteille.
Vin Natif, 1re qualité, $1.25 le gallon.

RICHARD & CIE.,
365 RUE MAIN. WINNIPEG

Gateaux
De Noel.
La Qualite....

Des aliments que vous mangez est aussi importante que la qualité des livres que vous lisez, ainsi que la manière d'élever vos enfants et tout ce qui contribue à leur bien-être. La qualité est l'élément essentiel dans tout ce qu'on achète ; n'oubliez pas cela quand vous aurez besoin de gâteaux de Noël et du Jour de l'an, pâtisseries et bonbons de toutes sortes.

Placez vos ordres...
CHEZ.....
W. J. BOYD,
370 et 570, Main, Winnipeg.

JAS. CHAPMAN,
218 PACIFIC AVENUE, WINNIPEG.

Réparations d'engins et de gaz. Estimations données sur toutes sortes d'ouvrages.

Références : E. CHAMBERLAND,
HOTELIER, ST-BONIFACE.



Maison Fondee...
...en 1879.

Wm BELL

Marchandises Seches
ET ASSORTIMENT COMPLET
d'Articles...
pour Hommes.

NOS CACHEMIRES...
sont de qualité supérieure ainsi que nos Marchandises de dernier goût. . . Nos Corsets, nos Mousselines et nos Gants. . . .

Venez Voir...
Nos Cotons
...à draps. chemises et taies d'oreillers

AINSI QUE...
Nos couvertures de laine et nos Flanelles . . . . .

Tout au plus Bas Prix.

No. 288, rue Principale,
COIN DE LA RUE GRAHAM.
9-12-97

MAISON DE CONFIANCE
PAUL SALA,
(Successeur de H. L. Chabot).
513-RUE MAIN-513
Winnipeg.
VIS-A-VIS L'HÔTEL DE VILLE.
VINS : ET : LIQUEURS
Importation Directe
De Vins Francais et Etrangers.
Telephone 241.

MAGASIN de VINS
No. 620, RUE MAIN,
...Winnipeg.
Whiskey Canad'en Blanc,
...LE GALLON, $2.50.
VIN NATIF...
...LE GALLON, $1.25.
Une réduction sera faite à toute personne qui en achetera une grande quantité. Venez nous faire une visite.
BELIVEAU & CIE.
4-5-97 6m

WAGHORN'S GUIDE TO TRAVEL and BUSINESS 50c yly

UN BON DISCOURS

Le Sénateur Bernier, vient de prononcer un excellent discours sur la question scolaire. Il n'y a qu'une manière de traiter cette question raisonnablement ; et nous croyons que M. le Sénateur l'a fait en homme renseigné, convaincu et impartial. Nous en commençons aujourd'hui la publication :

(Traduit de l'anglais)

Honorables Messieurs.

Nous touchons probablement à la fin du débat sur l'adresse en réponse au discours du trône. Je ne dois pas le laisser se terminer sans faire quelques observations sur un sujet dont le discours de Son Excellence le Gouverneur général, contrairement à mon espoir, ne dit pas un mot. Il est heureux que notre honorable collègue de Marquette (M. Boulton) ait, à un certain degré, réparé cette omission. Il a, en quelques brèves remarques, touché à la question des écoles du Manitoba. Il s'est étonné lui-même du silence discours du trône à ce sujet. Mais, ce silence, il se l'est vite expliqué par la raison que, suivant lui, cette question est virtuellement reléguée dans le domaine des choses mortes.

Notre honorable collègue se serait-il en cela fait l'écho des sentiments du gouvernement ? Le ministère croit-il vraiment pouvoir ainsi écarter la question et la faire oublier ?

Si telle était la pensée des membres du gouvernement, ils ne sauraint être les victimes d'une plus grande illusion. Nous ne laisserons pas tomber la question, et c'est mon devoir de les en avertir dès maintenant. Notre attitude reste ce qu'elle a toujours été. Dès le début de cette lutte, nous avons pris le parti de nous adresser à la constitution de notre pays, et de lui demander le redressement de nos griefs, et dès lors nous nous sommes promis, pour obtenir justice, de ne rien négliger. Cette ligne de conduite, nous sommes aussi décidés aujourd'hui qu'en 1890, de la poursuivre jusqu'au bout. Aucun délai ne nous en détournera. Aucun obstacle ne pourra nous engager à céder nos droits.

Ces droits, ils ont été déteminés par l'interprétation donné à la constitution par le Conseil Privé de Sa Majesté. Ils ont été réglés plus spécialement encore, par l'arrêté ministériel de l'ancien gouvernement, en mars 1895.

Et puisque je suis amené à parler de cet arrêté ministériel, il n'est que juste de signaler encore une fois à votre admiration l'homme d'état à qui nous devons ce jugement, qui a définitivement décidé de notre cause. Il est ici, siégeant avec honneur dans cette chambre, à la tête d'un groupe important de ses collègues du sénat. Lui, un protestant, lui, personnellement opposé aux écoles confessionnelles, il a vu la justice de nos revendications, il a compris la nécessité de maintenir la constitution dans son intégrité, et avec la droiture qui le distingue, il nous a donné cet arreté ministériel. A lui aussi, et aux amis qui l'entourent, nous devons la seule tentative sérieuse qui ait été faite pour soustraire la minorité aux maux dont elle souffre.

Cet arrêté ministériel ne peut être changé, modifié, ni être l'objet d'un désistement. Le Gouverneur Général en conseil ne peut en aucune facon l'altérer ni l'annuler même par un autre arrêté ministériel ! A moins d'une intervention du parlement impérial lui-même, cet arrêté ministériel subsistera toujours.

Honorable M. Boulton.—Est-ce que la récente législation de la province du Manitoba n'a pas mis fin à la question ?

Honorable M. Bernier.—Non, très certainement non ! Cette législation a laissé la question dans l'état où elle était, aussi peu réglée que jamais, parce qu'aucune législation provinciale ne peut anéantir l'arrêté ministériel de mars 1895, si elle n'est en tous points absolument conforme aux dispositions de cet arrêté ministériel.

Honorable M. Boulton,—C'est sur les désirs ou les instructions du Gouverneur Général en conseil que la province du Manitoba a adopté cette législation. C'était un règlement entre le Gouverneur Général en conseil et la province du Manitoba, comme conséquence de l'arrêté ministériel.

Honorable M. Bernier.—Que cette législation ait été adoptée par la province à l'instigation du gouvernement fédéral, je ne le contredis point. Mais en cette occasion, les exigences mêmes du gouvernement, si tant est que l'on puisse qualifier ainsi l'expression d'un simple désir, restèrent en-deça de l'intention et des termes du jugement prononcé en cette matière par le Gouverneur général en conseil, et par conséquent son action, de même que l'action de la législature locale, se sont trouvées absolument insuffisantes. Et s'il faut tout dire, non seulement cette action n'était pas un complet acquiescement aux dispositions de l'arrêté ministériel qui a scellé le sort des uns et des autres, des autorités législatives comme de la minorité, mais elle en était même tout l'opposé. Virtuellement elle serait, s'il fallait s'y soumettre, l'anéantissement de cet arrêté ministériel. Mais cet anéantissement, ni le gouvernement actuel, ni ceux qui pourraient le remplacer, n'ont le droit ou le pouvoir de le prononcer.

Honorable Sir McKenzie Bowell—Comment l'honorable sénateur de Marquette a-t-il été informé qu'il y avait un arrêté ministériel acceptant cet arrangement ? Si mon souvenir est exact, l'honorable secrétaire d'Etat, répondant à l'une de mes interpellations, m'a dit alors qu'il n'y avait aucun document se rapportant à cette question, et que tout s'était accompli à la suite de négociations verbales seulement.

Honorable M. Boulton.—L'honorable chef de l'opposition sait qu'une commission a été envoyée au Manitoba avec instruction de négocier avec le gouvernement provincial.

Honorable Sir McKenzie Bowell.—Par qui ?

Honorable M. Boulton.—Par le gouvernement dont l'honorable monsieur faisait partie.

Honorable Sir McKenzie Bowell.—Je croyais que l'honorable sénateur de Marquette parlait de l'action du gouvernement actuel.

Honorable M. Boulton.—Je fais allusion à l'action du gouvernement dont l'honorable chef de l'opposition était membre, sinon le chef, envoyant une commission dans le dessein d'obtenir de la province un règlement de la question. Cette commission a failli dans sa mission. Nous eûmes ensuite un nouveau gouvernement. Celui-ci, à son tour, renouvela la tentative et réussit à faire avec le Manitoba un arrangement dont les termes sont presque identiques à ceux qu'avait proposés la première commission, lequel arrangement est de la part de la province un acquit des obligations auxquelles elle était tenue d'après l'arrêté ministériel.

Honorable Sir McKenzie Bowell.—Oh non !

Honorable M. Bernier.—L'honorable sénateur de Marquette oublie qu'entr'autres instructions données à la commission dont il parle, se trouvait celle de ne faire aucun traité sans le consentement de la minorité. Or, ce consentement, nous ne l'avons jamais donné. Nous n'avons même jamais été mis en demeure de le donner, parceque les commissaires virent bien que le gouvernement du Manitoba était réfractaire à tout règlement satisfaisant, et ces commissaires revinrent sans avoir rien accompli ! Et laissez-moi vous répéter qu'aucun arrangement, restant dans ses dispositions en-deça des exigences de l'arrêté ministériel de 1895, ne peut affecter celui-ci sans notre consentement.

Ayant ainsi défini notre attitude, je dois signaler à votre attention certains faits un document qui sont devenus de notoriété publique.

L'an dernier quelques hommes publics, dont l'appui est acquis au gouvernement, et même quelque-uns des membres du cabinet, parmi lesquels on remarque l'honorable premier ministre lui-même, ont adressé, avec l'intention de faire réformer notre attitude, un réquisitoire à l'autorité qui jouit, parmi les fidèles de l'Eglise Catholique, à laquelle j'appartiens, du respect le plus complet. Il est d'une certaine importance d'observer que la minorité, dont les intérêts sont en cause, n'a pas été partie à cet appel. La raison en est que, d'une part, cette minorité a toujours cru qu'elle interprétait fidèlement les doctrines de son Eglise en matière d'éducation, et que, d'autre part, elle voyait, dans la constitution du pays, des moyens suffisants d'obtenir justice et de faire disparaitre ses griefs.

Mais la cause ayant été portée au tribunal de la haute autorité que l'on sait, et la réponse à cette démarche nous étant connue maintenant, notre devoir est d'en tenir compte.

Constatons d'abord, et cela est important, que l'encyclique approuve les vues de la minorité et qu'elle réprouve celles des appelants.

Remarquons aussi que ce document ne peut, au point de vue constitutionnel ou légal, obliger le peuple canadien. Le Pape ne réclame point cette autorité. Mais nonobstant qu'il en soit ainsi, l'Encyclique a été reçue au Canada avec une telle faveur, que ce serait pour nous, catholiques, presque manquer à notre devoir que de ne point le reconnaître. Sans doute, ceux de nos concitoyens qui ne partagent pas notre foi ont senti, qu'indépendamment de toutes convictions religieuses, il convenait de recevoir avec déférence ce message venant d'un homme d'Etat si haut placé et d'une expérience consommée, d'écouter avec respect la voix du chef spirituel d'une portion nombreuse de la nation canadienne, voix qui a le privilège de concentrer l'attention du monde entier quand elle se fait entendre. Oh ! c'est réellement une cause de vraie satisfaction pour nous, que cette attitude respectueuse de toute les classes de notre société canadienne en présence de ce document pontifical. C'est une indication qu'au fond de son cœur le peuple garde comme un dépôt sacré l'idée de la justice, laquelle, tôt ou tard, saura dominer tous les cœurs, et influencer les décisions d'où sortira la solution de nos difficultés présentes.

(A suivre).

—Abonnez-vous au journal *Le Manitoba*, le plus ancien journal français de la Province et du Nord-Ouest. Abonnement, $1.00 par année, payable d'avance.

LA CONSOMPTION GUERIE

Un vieux médecin retiré, ayant reçu d'un missionnaire des Indes Orientales la formule d'un remède simple et végétal pour la guérison rapide et permanente de la Consomption, la Bronchite, le Catarrhe, l'Asthme et toutes les Affections des Poumons et de la Gorge, et qui guérit radicalement la Débilité Nerveuse et toutes les maladies nerveuses ; après avoir éprouvé ses remarquables effets curatifs dans des milliers de cas, trouve que c'est son devoir de le faire connaître aux malades. Poussé par le desir de soulager les souffrances de l'humanité j'enverrai gratis à ceux qui le désirent, cette recette en Allemand, Français ou Anglais, avec instructions pour la préparer et l'employer. Envoyez par la poste un timbre et votre adresse. Mentionnez ce journal,

W. A. NOYES, 820 Powers' Block, Rochester, N. Y. 3-11-6m.

The Palace...
Clothing Store
458 RUE PRINCIPALE.

Vente Considerable d'Habillements et de Pardessus.

20 Habillements complets en Drap Ecossais valant $12 pour $7.50

20 Habillements valant $8.00 ; nous les sacrifions pour $5.95

Vous acheterez sûrement quelques-uns de nos habillements ou pardessus pour enfants, si vous vous donnez la peine de venir voir. Nous vous ferons voir notre assortiment avec plaisir.

The Palace Clothing Store,
20-10-97 458 RUE PRINCIPALE.

Le Manitoba.

Mercredi, 2 Mars 1898

LA QUESTION SCOLAIRE

La question scolaire passe en ce moment par une phase toute spéciale. La persistance des rumeurs à ce sujet, les indiscrétions des uns, les réticences des autres, tout nous amène à cette conclusion.

Qu'il y ait eu, dans les hautes sphères, des échanges de vues dans le dessein de modifier l'état actuel des choses, c'est donc incontestable.

De là à dire que la question était réglée, il n'y avait qu'un pas à franchir. Il l'a été, et l'on proclame, en divers lieux, qu'on en est arrivé à un règlement, ce qui impliquerait de notre part un désarmement.

Les uns, ceux qui le désirent sincèrement, sont déjà portés à s'en réjouir; d'autres, qui n'y tiennent qu'autant que cela peut favoriser le triomphe de leurs arrières pensées et qui voudraient nous voir tomber dans un panneau quelconque, ne parlent rien moins que d'élever une colonne en l'honneur de cet événement.

Il nous fait peine d'avoir à désabuser les premiers. Il est nécessaire de dire aux autres que nous ne sommes pas leurs dupes.

Il n'y a pas de règlement.

Il ne saurait y en avoir, et il n'y en aura pas, excepté que les autorités législatives reconnaissent nos droits constitutionnels, et les rétablissent d'une façon permanente par une législation nons soustrayant au régime du bon plaisir.

Sans aller aux renseignements auprès des autorités qui les possèdent et qui, probablement, ne peuvent pas les donner, prenons ce que la presse nous a révélé. Interprétons aux mieux, et largement, les nouvelles conditions que l'on prétendrait nous faire. Y trouve-t-on la reconnaissance du principe pour lequel nous avons combattu?

Car, enfin, c'est pour un principe que nous avons entrepris cette lutte, et non pour certains détails infimes qui nous importeraient peu si ce principe était reconnu, proclamé, et pratiqué de bonne foi.

Non, l'essentiel de nos revendications ne s'y retrouve pas.

Ni la conscience catholique ni la constitution n'y reçoivent les satisfactions qu'elles réclament impérieusement. Il n'y a là que des bribes...nous allions dire, de droits. Mais le dire serait une grave inexactitude. Car, dans ces concessions, l'idée de *droits* n'entre même pas. C'est une condescendance toute pure, qui durera probablement jusqu'à ce l'on nous juge assez familiers avec le nouveau régime et assez engagé dans l'engrenage pour n'avoir plus besoin de ménagements à notre égards, alors qu'on reviendra à l'idée de nous broyer absolument sous les dents de ce mécanisme soi-disant national. Les ministres affirment et font repéter par leurs organes, que ces tempéraments, s'il en est fait, ne seront l'objet d'aucune législation nouvelle. La loi de 1890 ne sera d'aucune façon corrigée. Elle restera ce qu'elle est, telle que l'a faite le fameux règlement de 1896. C'est celui-ci qu'on veut nous faire accepter au moyen d'émollients appliqués arbitrairement, à la surface, et par petites étendues. C'est ce règlement "défectueux, imparfait, insuffisant" qui va rester, pour les autorités de Winnipeg, comme la solution définitive des difficultés scolaires; le reste ne sera qu'excroissance plus ou moins légitime, plus ou moins stable. Pourquoi ne pas dire toutes nos anxiétés: c'est l'école neutre qu'on veut faire passer dans nos mœurs par le moyen des livres neutres. Et pour y arriver, on consent à ne demander actuellement à nos consciences qu'un peu d'élasticité, pour pouvoir y introduire le premier fragment du moëllon dont on espère bien qu'un jour nous étoufferons.

Lorsque, dans le public, on commença à se préoccuper de ces nouvelles conditions, de ce *modus vivendi* auquel nous sommes invités de donner notre agrément, quelqu'un, un ami sincère et dévoué de notre cause, nous disait: il est à craindre que ces apparentes concessions ne soient un présent des Grecs:

Timeo Danaos et dona ferentes.

Nous n'évoquons pas sans une vive émotion ce propos.

C'est au moins dans l'espoir de conjurer ce péril que nous croyons opportun de mettre notre public en garde contre une idée qu'on s'efforce d'infiltrer dans les esprits. On voudrait créer l'impression que par ces quelques concessions insuffisantes, la question des écoles va se trouver réglée.

Non, notre tâche ne sera pas finie.

D'autre part, il faut bien avoir égard aux fardeaux pécuniaires auxquels sont assujétis depuis des années les contribuables catholiques. Il faut bien aussi être charitable pour les enfants exposés à grandir dans l'ignorance, ce qui est un grand malheur.

Le Saint-Siège nous dit "qu'il convient" et qu'il "est utile" d'user et de tirer le meilleur parti possible des quelques moyens que "la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes" peuvent nous offrir "d'atténuer le mal."

Que si, pour toutes ces raisons, les autorités ecclésiastiques sont amenées par les circonstances à nous donner une direction qui mette plusieurs de nos arrondissements scolaires en mesure de prendre avantage de certains tempéraments introduits de bonne volonté dans le fonctionnement de la loi, il ne faudrait pas s'en émouvoir.ce ne serait en somme qu'une plus large application d'une règle que nous avons suivie depuis le commencement de la lutte, application rendue plus facile par un peu de meilleure volonté de la part des autorités civiles. Mais, de même que dans le passé, chaque fois que nous avons cru devoir tirer parti de la loi, notre action a été accompagnée d'un protêt, de même, nous pouvons prévoir que toute direc- ultérieure de l'autorité ecclésiastique sera accompagnée d'une courageuse protestation contre l'injustice, contre tout retard à la réparer absolument, et d'un puissant appel, tant aux gouvernants qu'aux gouvernés, de s'élever enfin au-dessus des passions, et de rétablir dans leur intégrité les droits de la minorité.

Le Saint-Siège nous dit qu'il faut pourvoir "pleinement" aux droits des catholiques, et mettre "à couvert et en sureté les principes immuables et sacrés" de l'éducation chrétienne des enfants. "C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et prudence"... "jusqu'à ce qu'il nous soit donné de faire triompher toutes nos revendications."

Or, les conditions, qu'au dire des feuilles inspirées, l'on serait disposé à nous faire, nous laisseraient à la merci d'adversaires dont le passé justifie nos défiances. Un réglement dans ces conditions n'est donc pas possible.

Il ne pourra y avoir de règlement qu'au jour du triomphe, alors que l'on aura pleinement pourvu à nos droits. Jusque là, notre devoir est tout indiqué. Il faut continuer à revendiquer ces droits par les voies constitutionnelles "avec zèle et prudence."

Nous ne serions par zélés si nous ne mettions de l'ardeur dans nos efforts.

Et la prudence n'est pas l'assoupissement.

Il ne s'agit donc pas de se croiser les bras.

Quant à nos raisons de croire au triomphe futur de nos droits, elles sont considérables.

Courage donc, et travaillons.

LE SAINT MINISTERE CHEZ LES GALLICIENS

Afin de prévenir certains abus, voici ce que la Sacrée Congrégation de la Propagande a statué touchant la visite des établissements des Galliciens et autres peuples du Rite d'Orient par les prêtres de leur nation. Avant leur départ, ils devront avoir l'autorisation des évêques des divers endroits où ils désirent aller. Il leur faudra ensuite une autorisation de la Sacrée Congrégation de la Propagande, et cette autorisation leur sera donnée par écrit; enfin en arrivant aux différents endroits où ils doivent rencontrer leurs compatriotes, ils devront d'abord se présenter à l'évêque, sous la juridiction duquel se trouve le territoire occupé par ceux de leur nation. Il leur faudra de plus une autorisation spéciale pour recevoir les aumônes qu'on leur offrirait à titre de rétribution.

Ceux qui ne se conforment pas à ces instructions ne peuvent pas exercer le saint ministère et tous les fidèles sont priés de se mettre en garde contre eux.

L'ALASKA CANADIEN

Cette grande étendue de terrain qu'on appelle l'Alaska Canadien, est sous la juridiction de Mgr Grouard, Vicaire Apostolique d'Athabaska-McKenzie et dans l'archidiocèse de St-Boniface. Le fameux Klondyke est donc confié aux soins de Sa Grandeur Mgr Grouard qui s'occupe activement de pourvoir cette contrée de missionnaires.

Voici ce qu'écrivait tout dernièrement Mgr Clut:

"Je connais l'étendue de ce pays, je l'ai parcouru en partie, il y a vingt-six ans, et je puis affirmer que six missionnaires en ce pays y auraient beaucoup à faire, surtout depuis l'invasion de ces mineurs si nombreux."

Le nombre des ouvriers évangéliques est bien restreint dans l'Ouest canadien, et il leur faudrait négliger bien des âmes pour porter secours à ces mineurs dont le besoin n'est cependant pas moins grand. Dieu ne suscitera-t-il pas quelques vocations dans la province d'où partirent les premiers missionnaires des *pays d'en haut*.

L'EXPOSITION DE 1900 A PARIS

Nous avons reçu dernièrement de notre confrère du *Canada Français* un résumé des articles qu'il a publiés sur la nécessité pour le Canada de participer à cette exposition universelle. Nous secondons entièrement les justes demandes de notre confrère, et nous soumettons a nos lecteurs. cet intéressant travail qui est fait de main de maitre:

"Si l'on veut tenir compte des désirs nettement exprimés par une grande partie de notre population, le gouvernement se hâtera de nommer un haut commissaire à Paris, pour représenter le Canada de à l'Exposition universelle de 1900.

Il s'agit surtout de ne pas perdre de temps, sous peine de nous voir devancer par les autres nations et d'être relégués dans quelque coin obscur de cet immense caravansérail où les peuples se préparent à lutter courtoisement pour leur repution.

Il est essentiel paur nous d'effacer l'impression fâcheuse que nous avons laissée en Europe en 1889 et de cesser de fournir des excuses aux publicistes français qui nous considèrent comme une grosse peuplade de sauvages.

Nous voyons parfois dans les journaux de France, et non dans les journaux de nulle importance, quelqu'une de ces confusions monumentales où nous sommes tenus pour de purs Iroquois. On s'imagine que notre pays n'est couvert que de fôrets vierges, que l'industrie y est inconnue, que nous ne vivons que du produit de notre chasse et de notre pêche, et que notre commerce se borne à des échanges de peaux contre des verroteries de pacotille.

En vérité, cette opinion, plus répandue qu'on ne le croit, est profondément humiliante pour nous qui sommes à la hauteur des plus récents perfectionnements industriels et qui, en plus d'une occasion, avons devancé dans cette voie des peuples du vieux continent beaucoup plus anciens, plus nombreux et plus riches que nous. Sans doute cette opinion n'est pas générale en France; dans les sphères officielles on sait fort bien que notre dégré de civilisation est en tous points égale à celle des nations les plus avancées, mais la masse n'hésite pas à nous prendre pour des héros de romans genre-Gustave Aymard et croit sincèrement que nous habitons des huttes, que nous naviguons dans des canots d'écorce, que nous chassons l'ours "à cœur de jour" et que nous mangeons du poisson crû.

Cette façon de nous juger est presque excusable chez nos cousins d'outre-mer, et c'est un peu à nous qu'il faut nous en prendre. En effet, ne nous sommes-nous pas trop légèrement abstenus de figurer dans les expositions européennes? En 1889, l'unique exposion canadienne n'était-elle pas constituée par des industriels fantaisistes qui n'ont fourni sur notre pays que détails ethnographiques datant d'avant la formation de la colonie? L'exposition canadienne de 1889 n'était donc autre chose qu'un spectacle, l'exhibition réduite d'un village sauvage où se fabriquait, à l'usage des visiteurs ahuris, des mocassins perlés et des petits bateaux microscopiques en écorce de bouleau. Dans ces conditions nous aurions mauvaise grâce à reprocher aux Français leur ignorance à notre égard, et nous devrions plutôt travailler à rectifier leur jugement sur ce point.

De plus, à cette même exposition de 1889, les Parisiens ont pu frayer librement avec des métis du Nord-Ouest, embauchées dans le troupe du fameux colonel Cody (Buffalo Bill) lesquels métis, se disant Canadiens, parlant français, jouant même au billard dans les cafés du quartier des Ternes, passaient avec toute apparance de raison pour le plus bel échantillon de la race canadienne et donnaient en même temps l'idée de sa valeur intellectuelle.

Cela est bien triste, mais il y a un remède efficace à notre portée. Il ne s'agit que de participer à l'exposition de 1900, et de nous élever à la hauteur des nations.

Cela nous sera facile, d'autant plus que le voyage de l'hon. Honoré Mercier en 1891 et celui tout récent de sir Wilfrid Laurier ont admirablement préparé les voies à cet effet. Seulement il ne faut pas nous endormir ou piétiner sur place. De la promptitude de notre décision sortira le succès que nous recherchons, de même que de notre indolence découlera pour nous le dédain des autres races. A nous de choisir.

(*A Suivre*)

THE LIQUOR LICENSE ACT.

The following applications have been made, and will be considered by the Board of License Commissioners for License District No. 4, at 5 p. m., on Friday, the 25th day of March, A.D. 1898, at Mr. Henry Cameron's Office, 383 Main St., Winnipeg:—

James McAnnany, for transfer of the Exhibition Hotel, St. Boniface, to Joseph Holland, of St. Boniface, and F. Mondor, for transfer of St. Boniface Hotel, St. Boniface, to Vézina Couture, of St. Boniface.

Dated at St. Boniface, this 3rd day of March A.D. 1898.

JAMES PENROSE.
Chief License Inspector

VIN DE MESSE

Mgr l'Archevêque recommande au clergé de son diocèse le vin de M. A. Toussaint de Québec, comme offrant les meilleures garanties pour le Saint Sacrifice de la messe. On peut se procurer ce vin chez MM. Richard & Co., à Winnipeg. Ch. MAILLARD, Ass. Ser.

CHRONIQUE LOCALE

—Le blé est monté à 90 cts le minot.

—L'hon Sénateur Bernier est en vacance en cette ville.

—M. Joseph Holland a pris possession de l'Hôtel Exhibition hier.

—On doit commencer sous peu la construction du bloc McIntyre.

—Une bonne maison à louer à bon marché; s'adresser à nos bureaux.

—Huîtres fraîches pour le carême, à vendre chez J. B. LECLERC.

—La femme du chef Prince est morte sur la Réserve, à St-Peters, samedi dernier.

—M. Alexandre LaRivière est de retour d'un voyage dans la Province de Québec.

—Jeudi, le 10 courant, l'assemblée Législative s'ouvrira pour la dépêche des affaires.

—Pour impressions de toutes sortes, à bon marché, adressez-vous à l'Imprimerie du *Manitoba*.

—Madame Joseph Cusson, du Portage du Rat est en visite chez son père, M. Elie Chamberland.

—Les exercices du mois de St. Joseph ont lieu chaque jour à la Maison Vicariale, à 5 h. ½ du soir.

—M. Fidèle Mondor habite dès maintenant une des maisons de feu M Gingras, en face de l'Hôtel de ville.

—Le service funèbre de M. Fitzsimmons, député prefet du pénitencier a été chanté hier à la cathédrale.

—La semaine dernière, un incendie a complétement détruit le presbytère de la mission à Saint-Laurent, Manitoba.

—Le 25 mars, il y aura une séance dramatique et musicale au profit de l'Orphelinat. Billet d'admission 50 te 25 centins.

—On demande 3 ou 4 jeunes hommes de 15 à 16 ans pour apprendre un métier; s'adresser au bureau du journal le *Manitoba*.

—Trouvée sur le chemin de glace entre St-Boniface et Winnipeg, une petite montre en nickel. Le propriétaire pourra la réclamer en payant cette annonce. S'adresser au bureau du *Manitoba*.

—M. Pierre Gosselin nous informe que vu la hausse de la farine, il lui est impossible de continuer à donner 20 pains pour $1.00; à l'avenir il n'en donnera que 16 comme les boulangers de Winnipeg.

—Les élections Générales qui ont eu lieu hier a Ontario ont donné le resultat suivant: en faveur du gouvernement libéral 47; en faveur de l'opposition 44; 1 indépendant et un patron, deux ministres ont été defaits.

—Les RR. Sœurs des Saints Noms de Jésus et Marie doivent commencer sous peu la construction d'un couvent en cette ville. M. J. A. Senécal, entrepreneur, de St-Boniface, a obtenu le contrat pour l'érection de cette bâtisse.

—Trois membres du Club de raquette Le Voyageur, MM. T. Lavoie, Onésime Manseau et Alex Couture ont pris part à la course de Raquettes, samedi dernier, avec le club St-George. Un des membres du club St-George a été le vainqueur; M. Thomas Lavoie est arrivé second.

—M. Vézina Couture a pris possession de l'Hôtel de M. Mondor St. Boniface, M. Couture désire annoncer à ses amis et au public en général qu'ils trouveront à cet hôtel les meilleurs cigares et liqueurs. M. Coutre uvendra aussi du bois et du charbon à très bon marché. Satisfaction garantie.

SANTE PERDUE ET RETROUVEE

Histoire des essais d'un jeune garcon

Il grandissait trop vite et sa santé s'en allait. Plusieurs mois de soins médicaux ne lui font aucun bien. Ses parents presque découragés.

Du "Beaver," de Napanée.

Il est vraiment pitoyable de voir des jeunes garçons qui semblent promettre beaucoup pour l'avenir, frappés par la maladie, dont souvent ils ne reviennent que par une espèce de miracle. Ayant entendu parler d'un cas de ce genre, un reporter se rendit auprès de M. J. J. Smith, demeurant près de Fredericksburg Station, dans le comté de Lennox, et lui demanda des détails au sujet de la guérison de son fils, qui avait été bien malade, et que les Pilules Roses du Dr Williams avaient guéri. M. Smith est un des plus anciens citoyens de la localité, et un descendant direct des loyalistes des Etats-Unis, ayant résidé sur la ferme qu'il occupe actuellement, pendant toute sa vie. Par conséquent, il est parfaitement connu dans tout le district. En réponse aux questions du reporter, il donna les détails qui suivent: "Mon fils Stanley, tomba malade le premier février 1895. Il devint très sourd et endurait constamment une douleur engourdissante à la tête. Il devint d'une grande faiblesse et un tel état pourrait plutôt s'appeler "faiblesse musculaire générale." Il endurait de grandes douleurs dans le dos, et n'avait pas d'appétit: il continua à affaiblir sans interruption et, finalement, il perdit tout courage. Il n'avait pas plus de couleurs qu'il y en a sur un morceau de papier blanc. On consulta un médecin dès l'apparition de la maladie. Il examina soigneusement le cas, déclara que le sens auditif était affecté par une surdité catarrhale, les douleurs au dos provenant du rhumatisme musculaire, et les continuelles sensations de fatigue et la faiblesse générale étant dues à une croissance trop. Tous ces désordres réunis, joints aux effets rétroactifs de la grippe, en avaient fait une ruine physique. Il reçut des soins médicaux pendant quatre mois. Il fut très bien traité pour sa surdité par le médecin qui réussit à lui remettre l'ouïe en ordre, mais, du reste, aucun mieux ne se produisit. Il prescrivit des soins particuliers touchant l'alimentation. déclarant que c'était tout ce qu'il pouvait faire. Afin de jeter plus de lumière sur le cas qui nous accupe, je dois dire, qu'à cette époque, il avait au delà de douze ans, ayant grandi avec une rapidité telle qu'il dépassait la taille d'un adolescent de six ans plus âgé. Le médecin avait dit que les remèdes ne lui seraient d'aucune utilite, et que tout devait venir de l'alimentation. Nous nous sentions, naturellement, fort découragés devant une telle perspective, ne sachant quelle ligne de conduite suivre, pour l'avenir. Nous en étions là quand un pharmacien de Napanée, qui avait composé de nombreuses ordonnances, recommanda l'essai des Pilules Roses du Dr Williams. Le premier juin, nous achetâmes trois boîtes de pilules et commencâmes le traitement. Après avoir épuisé la deuxième, son appétit, qui, auparavant, était pauvre et inconstant, s'améliora merveilleusement. Il continua le traitement jusqu'à épuisement de sept boîtes. Avec le retour de la vigueur, les forces reparurent, et tous les signes du rhumatisme musculaire s'évanouirent et il regagna promtement les belles et fortes couleurs de la santé: il pouvait faire une somme considérable de travaux légers sur la ferme, tels que conduirele moteur, lamoissonneuse et le rateau à cheval. Depuis, il a fréquenté l'école régulièrement et depuis un an, il n'a eu aucun symtôme de sa maladie." Mme Smith parlant sur le sujet corrobora tout ce qui avait été dit, concernant le cas de son fils, et est plus que jamais convaincue de l'efficacité des Pilules Roses du Dr Williams, comme remède qui donne la santé.

Les Pilules Roses du Dr Williams sont un reconstituant du sang et un restaurateur des nerfs. Leurs propriétés vivifiantes s'imprègnent dans le sang, chassant ainsi la maladie du système. Il y a de nombreuses imitations colorées en rose, contre lesquelles le public doit être mis en garde. Les Pilules Roses véritables ne peuvent être obtenues qu'en boîtes, dont l'enveloppe qui les entoure porte la marque de commerce entière: "Les Pilules Roses du Dr Williams pour les Personnes Pâles." Refusez toutes les autres.

CHEMIN DE FER

NORTHERN :-: PACIFIC.

HORAIRE—A partir du 24 Aout 1896.

LIGNE PRINCIPALE.

Allant Nord, Lisez en montant. Fret No. 155 quotidien.	Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Sud. Lisez en descendant. Ex. de St. Paul No 108 quotidien.	Fret No. 154 quotidien.
8.10a	3.00p	0	Winnipeg	11.45a	6.45p
8.15a	2.49p	3.0	*Jonction Portage	11.57a	7.00p
7.50a	2.33p	9.3	*St. Norbert	12.11p	7.20p
7.30a	2.20p	15.3	*Cartier	12.24p	7.39p
6.59a	2.00p	23.5	*Ste. Agathe	12.42p	8.05p
6.23a	1.51p	27.4	*Union Point	12.51p	8.17p
5.53a	1.38p	32.5	*Silver Plains	1.03p	8.34p
5.28a	1.20p	40.4	Morris	1.20p	9.00p
4.52a	1.06p	46.8	St. Jean	1.34p	9.22p
3.30a	12.46p	56.0	Letelier	1.56p	9.55p
2.30a	12.20p	65.0	Emerson	2.15p	11.00p
8.35p	12.10p	68.1	Pembina	2.30p	11.45p
11.40a	8.45a	168	Grand Forks	5.55p	7.55a
	5.05a	223	Winnipeg Junction	9.40p	5.00p
	7.30a	453	Duluth	8.00a	[illegible]
	8.30a	470	Minnéapolis	6.40a	[illegible]
	8.00a	481	St. Paul	7.10a	
	10.30a	883	Chicago	9.35a	

EMBRANCHEMENT MORRIS-BRANDON.

Allant Est, Lisez en montant. Fret No 130.	Ex. No. 128 mardi, jeudi et samedi	Milles de Morris.	STATIONS.	Allant Ouest Lisez en descendant. Ex. No. 127 Lundi, mercredi, vend.	Fret No. 129
8.30a	3.00p		Winnipeg	11.45a	6.45p
8.30p	1.05p		Morris	1.30p	7.00a
7.35p	12.43p	10	*Lowe Farm	1.53p	8.44a
6.34p	12.18p	21.2	*Myrtle	2.18p	9.31a
6.04p	12.08p	25.9	Roland	2.29p	9.50a
5.27p	11.51a	33.5	*Rosebank	2.46p	10.23a
4.53p	11.37a	39.6	Miami	3.00p	10.54a
4.02p	11.17a	49	*Deerwood	3.22p	11.44a
3.28p	11.04a	54.1	*Altamont	3.33p	12.10p
2.45p	10.47a	62.1	Somerset	3.52p	12.51p
2.08p	10.32a	68 4	*Swan Lake	4.06p	1.22p
1.35p	10.18a	74.6	*Indian Springs	4.20p	1.54p
1.08p	10.02a	79.4	*Mariapolis	4.31p	2.18p
12.32p	9.52a	86.1	*Greenway	4.47p	2.52p
11.56a	9.38a	92.3	Baldur	5.01p	3.25p
11.02a	9.17a	102	Belmont	5.22p	4.15p
10.20a	8.59a	109.7	*Hilton	5.40p	4.53p
9.45a	8.43a	117.3	*Ashdown	5.56p	5.23p
9.22a	8.36a	120	Wawanesa	6.03p	5.47p
8.54a	8.28a	123	*Elliotts	6.12p	6.04p
8.29a	8.14a	129.5	Rounthwaite	6.25p	6.37p
7.45a	7.57a	137.2	*Martinville	6.43p	7.18p
7.00a	7.40a	145.1	Brandon	7.00p	8.30p

Numéro 127 arrête à Baldur pour repas.

EMBRANCHEMENT PORTAGE-LA-PRAIRIE.

Allant ouest Lisez en descendant, Train mixt No. 143 tous les jours excepté le dimanche.	Milles de Winnipeg.	STATIONS.	Allant Est. Lisez en montant. Train mixte No. 144 tous les jours excepté le dimanche.
5.45 p.m.		Winnipeg	12.15 p.m.
5.58 p.m.	0.0	*Portage Junction	12.10 p.m.
6.14 p.m.	8.5	*St. Charles	11.44 a.m.
6.19 p.m.	10.5	*Headingly	11.36 a.m.
6.42 p.m.	18.0	*White Plains	11.12 a.m.
7.06 p.m.	25.8	*Gravel Pit Spur	10.47 a.m.
7.13 p.m.	28.2	*La Salle Tank	10.39 a.m.
7.25 p.m.	32.2	*Eustache	10.26 a.m.
7.47 a.m.	39.1	*Oakville	10.03 a.m.
8.00 a.m.	43.2	*Curtis	9.49 a.m.
8.30 a.m.	52.5	Portage-la-Prairie	9.10 a.m.

Les stations marquées * n'ont pas d'agent et le fret doit être payé d'avance.

Les trains Nos. 107 et 108 ont des chars dortoirs et salons entre Winnipeg, Saint-Paul et Minnéapolis, aussi des chars salons réfectoires. Raccordements à Chicago avec les lignes de l'est. Raccordement à la jonction de Winnipeg avec les trains du Pacifique.

Pour les taux et plus amples renseignements au sujet des rapports avec les autres lignes, etc., s'adresser à aucun agent de la compagnie, ou à

H. SWINFORD, Agent Général, Winnipeg.

AGENCE DE LA VILLE, 486 rue Principale, Winnipeg.

CHAS. S. FEE, Agent Général des voyageurs et des billets, A. G. R. P. et T., St. Paul.

—N'oubliez pas de nous faire parvenir le montant de votre souscription au *Manitoba*. L'abonnement est payable d'avance.

A Propos d'Agriculture

Un bulletin interessant pour les cultivateurs

M. Duncan McEachran, inspecteur vétérinaire en chef au Canada, dans un bulletin publié par autorité de l'honorable S. A Fisher, ministre de l'agriculture du Canada, met le cultivateur en garde contre une terrible maladie qui attaque particulièrement l'espèce bovine et peut causer ainsi des dommages considérables à notre industrie laitière. Voici ce que l'on dit de la tuberculose;

"Cette maladie réclame pour ses victimes, nous pourrions peut-être dire, presque tous les animaux domestiques, et peu d'animaux sauvages réduits à la domesticité résistent à la contagion, fait qui est bien reconnu par tous les propriétaires de ménageries. Les rats, les souris, et toute autre vermine qui habitent nos maisons et leurs environs, non seulement contractent la maladie, mais ils deviennent des agents actifs de propagation.

Quelques espèces sont plus susceptibles que les autres, et contractent la maladie facilement en mangeant de la nourriture qui en contient les germes, ou en aspirant les germes secs exhalés des poumons et de la gorge d'animaux affectés de cette maladie. Les plus susceptibles de nos animaux domestiques sont les bêtes à cornes, les cochons, les volailles, les chèvres et les lièvres. Ceux-ci contractent la maladie facilement et naturellement, mais en faisant usage de matière tuberculeuse, on peut l'inoculer chez les moutons, les chiens, les chats et les chevaux.

La tuberculose chez les animaux, est identique à la consomption dans la famille humaine. Elle est causée par le même germe. Cette maladie se communique facilement des animaux à l'homme et "vice-versa," par infection naturelle et aussi par inoculation.

Les germes, "Bacilli," qui sont des êtres vivants d'une grosseur microscopique, lorsqu'ils atteignent un tissu, et s'attachent à lui, produisent une irritation locale, et la forment de petits points rougeâtres infiltrés de fluide et de cellules. Ce sont là les tubercules. A mesure qu'ils vieillissent et grossissent, leur couleur devient grisâtre ou jaune suivant les changements qui s'opèrent à l'intérieur, causant la destruction des tissus. En apparence et en consistance, ils ressemblent au fromage. Ces nodules peuvent varier en grosseur de la tête d'une épinple à une noix de coco et souvent elles deviennent aussi dures que la pierre à cause des sels de chaux qu'elles contiennent. Ces tubercules ne peuvent se trouver renfermés que dans un organe ou tissu du corps, dans la glande lymphatique par exemple, ou ailleurs, où ils peuvent être répandus généralement dans tout le système, les germes suivant le courant de la circulation artérielle. Souvent, la plèvre et le péritoine se trouvent couverts d'excroissances ressemblant à des raisins; c'est un signe caractéristique de cette maladie. Partout où les tubercules s'attachent pour un temps plus ou moins long, il y a toujours une grande destruction des tissus affectés. Le germe est un être parasite qui ne se trouve que dans le système et les excrétions des animaux affeés de cette maladie. Il ne se propage pas vite à la lumière du soleil qui, dit-on, le détruit en quelques minutes, tout au plus en quelques heures. On devra se rappeler de ce fait dans les moyens à prendre pour prévenir l'invasion.

Nous concluons de ce qui précède, que le cultivateur ne doit jamais être trop particulier quand il s'agit de maintenir son troupeau en homme santé, surtout quand il s'agit de prévenir les ravages de la terrible maladie, qui a nom tuberculose et qui s'attaque aussi bien aux hommes qu'aux animaux.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 28 Fév. 1898.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 10
Bifteck, "	0 10	à 0 10
Bœuf salé, "	0 08	à 0 10
Bœuf, bouilli,"	0 04	à 0 05
Veau, rôti, par lb	0 08	à 0 10
Veau, côtelettes, par lb	0 08	à 0 10
Porc frais, "	0 08	à 0 10
Porc, par 100 lbs	5 00	à 6 00
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 12½
Gigot de mouton, par lb	0 04	à 0 05
Côtelettes de mouton, par lb	0 10	à 0 12½
Jambon, par lb	0 12	à 0 16
Lard salé, "	0 09	à 0 10
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 08	à 0 10
Saucisson de Boulogne, p. lb	0 08	à 0 10
Foie, par lb	0 03	à 0 05
Rognon, par lb	0 05	à 0 06
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 12½
Cœur "	0 04	à 0 05
Langue "	0 10	à 0 12½
Poulets "	0 10	à 0 12
Dindons "	0 10	à 0 15
Œufs, par douz	0 20	à 0 25
Beurre, par lb	0 15	à 0 20

FOIN.

Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	7 00	à 8 00

MARCHÉ DU CULTIVATEUR.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 06	à 0 12
Œufs frais, la doz	0 15	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 10	à 0 11
Patates, le minot	0 15	à 0 20
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	1 00	à 0 00
Choux, par 100	1 00	à 2 00
Oie, par lb	0 08	à 0 10
Canards, par lb.	0 06	à 0 08
Dindes, par lb	0 08	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Bois, épinette, la corde	3 75	à 4 25
" tremble.	2 50	à 3 25
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Foin pressé, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	3 00	à 4 00
Bœuf vif, par lb	0 02	à 0 03½
Porc, abattu, par lb	0 04	à 0 04
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, par lb	0 03	à 0 04
Veau, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Veau, vif, par lb	0 04	à 0 05
Blé, le minot	0 70	à 0 75
Avoine, le minot	0 28	à 0 30
Orge, le minot	0 30	à 0 35

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 05	à 0 08
Brochet "	0 04	à 0 05
Morue "	0 07	à 0 10

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	34 00
2ème " "	19 00
1ère " brutes	17 00
2ème " "	16 00
Doublage brut	15 50
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	21 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	19 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	64 00
" " " B.	54 00
" " " C.	44 00
" " " D.	35 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	64 00
2ème " " "	54 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	40 00
Pin 2ème " "	35 00